

COMMUNIQUÉ DU COLLECTIF LAÏQUE NATIONAL
RELATIF AUX PROJET DE RÉVISION
DE LA LOI DE SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Plusieurs déclarations gouvernementales ont confirmé les informations de presse faisant état d'un projet de révision de la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Églises et de l'État. Cette révision porterait sur des éléments aussi importants que les modes de financement des cultes, la police des cultes, voire sur la possibilité pour l'État de participer à l'organisation des cultes et en particulier du culte musulman.

Le Collectif Laïque National considère que les objectifs visés par cette refonte peuvent être atteints d'une part par l'application des lois actuelles, d'autre part par de nouvelles mesures extérieures à la loi de Séparation, prises dans le respect de celle-ci.

De telles modifications de la Loi entraineraient en effet une véritable dénaturation de celle-ci. L'expérience démontre en outre que tous les changements apportés dans le passé à la Loi de séparation sont allés dans le sens de son affaiblissement, jamais de son renforcement.

C'est pourquoi le Collectif Laïque National, profondément attaché au pacte laïque et républicain qui gouverne la France met en garde les pouvoirs publics contre l'adoption de toute mesure qui affaiblirait les principes et l'application de la Séparation.